

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL 17 SEPTEMBRE 2009

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GUIGON Delphine, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DUBOIS Philippe, GALATOIRE Jocelyne, GANDELIN Loïc, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : Gérard BARDOUX, JACQUES Marielle
Gérard BARDOUX donne pouvoir à Alain PATTINGRE
Mme GUIGON Delphine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- travaux SIER 2010
- DIA : parcelles AC n° 59 et 60

1- ECHANGE TERRAIN COMMUNE DE COURLANS/SCI LE MORTHARLIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 février 2008 concernant l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Lons le Saunier en partenariat avec le Conseil Général du Jura. Le chemin du Montarlier est inscrit sur ce plan classé domaine privé de la commune. Il est rappelé que le chemin communal passe au milieu de la propriété de la SCI le MORTHALIER (entre les chalets qui eux sont sur le domaine de la SCI). Afin de faciliter au mieux le passage de ce chemin, et par mesure de sécurité liée à une activité équestre mitoyenne, il a été décidé :

- la réalisation du bornage par un géomètre
- l'échange de terrain entre SCI le Mortharlier (5 a 54) et la commune de COURLANS (5 a 38)

avec l'accord de tous les propriétaires mitoyens au projet réunis à cette occasion le 28/08/2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le principe de l'échange de terrain entre la SCI le Mortharlier et la commune de COURLANS. Cet échange s'effectuera pour l'euro symbolique, sans soulte, les frais seront supportés par les deux parties.

2- PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le maire rappelle la délibération du 27 mars 2009 concernant le projet de EDF EN France. Après négociation avec les représentants du projet, et après lecture de la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

3- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : parcelle AA n° 4 et 5 ; AD n° 67 et 68 ; AC n° 59 et 60

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrés jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit des biens cadastrés ci-après :

- terrain cadastré AA n° 4 et n° 5 situé au Montarlier
- Immeuble cadastré AD n° 67 et n° 68 situé 12, Rue du Gaufouillot
- Immeuble cadastré AC n° 59 et n° 60 situé 10, Rue de Bellevue

. Après examen de la déclaration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles mentionnés ci-dessus.

4- CCBL : TRANSFERT DE LA COMPETENCE SPORTIVE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la CCBL prise le 6 juillet 2009. Le Conseil Municipal (9 pour + 1 pouvoir + 2 abstentions) approuve le transfert de la compétence sportive à la CCBL à compter du 1^{er} octobre 2009.

5- - RENOUELEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Mme PERNAUDET Christine s'est terminé le 31 août 2009. Il s'avère nécessaire de le renouveler à compter du 1^{er} septembre 2009 pour une année. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de le renouveler dans les mêmes conditions que le précédent.

6- ONF

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La coupe de bois, Route de Chilly est ajournée,
- la coupe programmée par l'ONF pour 2009-2010 reportée.
- Nomme Loïc GANDELIN responsable de la forêt communale.

7- NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Patrick MICHE Correspondant défense de la commune de COURLANS.

8- SIAAL : MODIFICATION DU NOMBRE DE DELEGUES - ELECTION DES DELEGUES

Les statuts du SIAAL et notamment l'article 6 qui définit le nombre de représentants. Les statuts prévoient un nombre de délégués par strate de population par commune, notamment un délégué pour les communes de moins de 1000 habitants et deux délégués pour les communes de 1000 à 3000 habitants. Vu le décret récent qui donne la population légale municipale inférieure à 1000 habitants pour Courlans, il convient de modifier le nombre de représentants au SIAAL à savoir 1 titulaire et 1 suppléant. Le Conseil Municipal, (10 pour + 1 pouvoir + 1 abstention), prend acte de la modification du nombre de délégués au SIAAL et élit M. FOURNOT Philippe, titulaire et M. GANDELIN Loïc, Suppléant.

9- REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE COURLANS

Monsieur le Maire rappelle que le POS de Courlans a été approuvé le 6 novembre 1992, modifié quatre fois. Il rappelle également la rencontre du 12 novembre 2008 entre les représentants de Frébuans, Condamine, Chilly le Vignoble, Courlaoux et Courlans concernant l'élaboration de documents d'urbanisme dans le cadre d'une démarche intercommunale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager la révision générale de son document d'urbanisme et de se doter d'un PLU et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès des services de l'Etat.

10- CONVENTION « Lotissement Privé AU PERRET »

La SARL SMC s'apprête à déposer une demande d'aménagement sur la parcelle cadastrée AD n° 81 située « au Perret ». Il importe que la commune et le pétitionnaire régularisent une convention qui stipule les conditions de cession des équipements publics au domaine communal. La SARL SMC s'engage à respecter le programme des travaux annexé sous le contrôle du maître d'œuvre et du représentant de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

11- SIER : programmation de travaux 2010 DEFENSE INCENDIE

Le contrôle des bornes à incendie réalisé le 5 avril 2009 par le SDIS du Jura nous indique que la défense Incendie Rue du Perret est indisponible qu'aux vues des projets d'extension de l'habitat dans les Rue du Perret et Emmanuel Vauchez et après l'étude réalisée par le SIER, Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter les travaux proposés par le SIER et retient la part communale pour un montant de 13 235.20 € HT qui seront budgétisés au budget 2010.

12- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des renseignements reçus jusqu'à ce jour sur la grippe A par la Préfecture.

TELETHON : il est décidé de poursuivre la manifestation

CCAS : organisation du prochain repas des aînés

Le Secrétaire de Séance,
Delphine GUIGON

Le Maire,
Alain PATTINGRE